Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOT

L'INFLUENZA AVIAIRE

QU'EST-CE-QUE C'EST ? Le virus qui sévit actuellement est non-transmissible à l'homme. Il n'infecte que les volailles. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques.

Les canards (palmipèdes) : Porteurs sans symptômes, ils peuvent être infectés sans qu'on le voit.

Toutes les autres volailles : les pintades, poules, dindes, cailles etc, montrent des signes cliniques très vite ! La mortalité peut être très élevée.

1ère ETAPE : LE RECENSEMENT SANITAIRE

Je suis un professionnel :
J'ai un élevage commercial :
Si ce n'est pas déjà fait, je me déclare à la DDCSPP de mon département.

Je suis un particulier :
J'ai un élevage à but non-lucratif ou une basse-cour :
Je recense mes volailles.

Et je donne ce papier à ma mairie dès que possible.

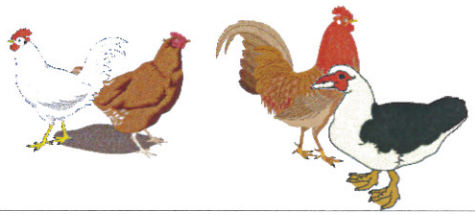

Ce recensement sera utilisé uniquement par la DDCSPP (services vétérinaires), **à but sanitaire seulement**.

2e ETAPE : LE CONFINEMENT
DU 18 AVRIL AU 16 MAI 2016

POURQUOI ? Afin d'interrompre le cycle de transmission du virus, des mesures sont prises dans tous les élevages. Les élevages commerciaux commencent un vide des palmipèdes au 18 avril. Chez les particuliers (basse-cour), le confinement est demandé.

COMMENT ? : Il faut empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et les animaux sauvages ou les parcours des exploitations commerciales voisines.
On isole les petits effectifs de volailles dans ce but.

Il s'agit seulement d'isoler les volailles. Si ce sont des volailles de chair, il est préférable de les consommer et de faire aussi un vide sanitaire et une désinfection.

Je ne laisse pas divaguer mes volailles

Je réduis les parcours de mes animaux, il faut qu'ils soient **dans un enclos fermé** ou **à l'intérieur d'un bâtiment.**

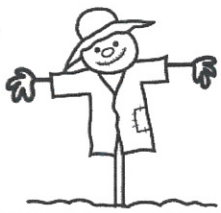

Je pose des épouvantails pour éloigner les animaux sauvages

Je met l'eau et la nourriture de mes volailles à l'abri de la faune sauvage

Je pose des filets

J'appelle mon vétérinaire s'il y a de la mortalité anormale.

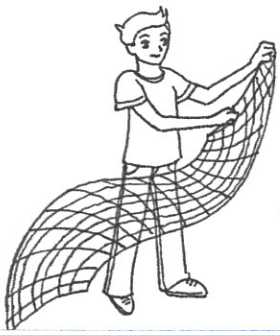

LA FAUNE SAUVAGE :
Aucun élément ne permet de mettre actuellement en cause la faune sauvage.
Les mesures de confinement des volailles domestiques permettront également d'éviter la transmission aux deux parties.

C'est par une attitude citoyenne que tous ensemble, nous pourrons faire disparaître le virus.
Soyons solidaires avec nos éleveurs du Sud-Ouest !